connaît que ses caprices, mais de cette liberté qui ordonne des devoirs avant de donner des droits; Il vous a faits égaux, non pas de cette égalité qui, sous un brutal et injuste niveau veut faire passer petites et grandes intelligences, comme si la nature entière n'était pas une protestation contre de semblables erreurs, mais de cette vraie et sincère égalité qui dit : A chacun selon ses œuvres ; et ajoute : Miséricorde pour tous.

Qu'en ce jour, anniversaire de celui où Dieu fait homme nous a enseigné l'échange de nos individualités au profit du bien commun, l'Evangile soit rouvert par chacun. Il n'est homme si bon qui n'en deviendra meilleur. Ils sont, du reste, bien simples les articles de ce code des consciences ; ils n'exigent ni talent ni génie pour être aimés et compris, car ce n'est pas l'esprit seul, c'est le cœur qui

doit éclairer cetté lecture bienfaisante !

Alleluia ! donc, d'un bout du monde à l'autre, que la terre comme

le ciel racontent la gloire du Seigneur!

Alleluia / ... Pâques est arrivée! Nous touchons au renouveau de toutes choses! La terre, ébranlée avec la résurrection du Seigneur et réchauffée de son sang, ressuscite. Tous les germes tressaillent dans ses flancs. Pâques promet la gerbe et la grappe. Que de même dans le cœur de l'homme racheté et régénéré s'agite le ferment de tous les germes de charité, d'estime de soi-même et des autres, de justice, d'honneur et de dignité; ceux qui sèment dans la joie moissonnent dans l'allégresse !

Pâques! Heureuse date! Les champs rient et reverdissent; l'homme, fils du limon, rit et reverdit aussi lui-même. Le soleil de Dieu est sur son front, le soleil de Dieu est dans son âme! Paix encore une fois à tous les hommes de bonne volonté!

DIOCÈSE D'ANGERS

Itinéraire de M^{gr} l'Évêque d'Angers pour la visite de son diocese en 1900

Les dates qui figurent au présent itinéraire indiquent les jours où la confirmation sera donnée. La réception de Monseigneur a lieu la veille, à 5 heures du soir, dans la paroisse indiquée en italiques, la première après la date. Les autres noms sont ceux des paroisses qui doivent se rendre au lieu de la station épiscopale pour les cérémonies de la confirmation.

Sauf les exceptions qui seraient commandées par les circonstances, la messe de communion commencera chaque jour à 8 heures

précises et sera suivie de la confirmation.

Mercredi 18 avril. — Départ d'Angers. A 2 heures, Sorges. Jeudi 19. — Saint-Maurille des Ponts-de-Cé, Saint-Aubin des Ponts-de-Cé, Sainte-Gemmes-sur-Loire, Saint-Jean-de-la-Croix, Juigné-sur-Loire.

Vendredi 20. - Les Alleuds, Notre-Dame-d'Allençon, Juigné,

Saulgé-l'Hôpital.